

16 OCT. 2018

Département des Politiques
publiques locales

A Mesdames et Messieurs les
Directeurs généraux d'intercommunale

Direction de la Législation
organique

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 36 32
[legislationorganique.pouvoirslocaux@
spw.wallonie.be](mailto:legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Vos réf. : /
Nos réf. : 050302/DirLegOrg/ E18-00996 Infos AG élections - NotifPL -FV
Annexes(s) : /

Votre contact : François VANDEVENNE, Attaché – 081 32 74 24 – francois.vandevenne@spw.wallonie.be

Objet : Assemblée générale du second semestre

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Pour rappel, l'article L1523-13, § 4, alinéa 1^{er}, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation énonce que « *La deuxième assemblée générale de l'exercice se tient durant le second semestre et au plus tard le 31 décembre. Elle se tient avant le premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales.* ».

Il convient dès lors, cette année, de tenir l'assemblée générale de votre intercommunale avant la fin novembre.

Si vous aviez déjà programmé une assemblée générale après cette date, il s'indique en tout cas de la déplacer à une date antérieure au 3 décembre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,



Françoise LANNOY